

INFORMATION REACH DECEMBRE 2008

Madame, Monsieur,

Le 1er juin 2007, le règlement européen REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals) est entré en vigueur. Ce règlement a pour objectif que tous les produits chimiques, fabriqués ou importés à plus de 1 tonne par an dans l'union européenne soient enregistrés auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency).

Pour tous les produits chimiques existants, il y a une période de transfert afin d'étaler dans le temps le processus d'enregistrement. Pour profiter de cette période de transfert, le produit devait être préenregistré avant le 1er décembre 2008.

De nombreux produits utilisés dans le domaine alimentaire (comme le vin) sont exemptés d'enregistrement.

Avant le 30 novembre 2008, et pour toutes les substances qui, dans l'état actuel de nos connaissances, pourraient être soumises à l'enregistrement, nous avons fait les démarches nécessaires, soit auprès de nos fournisseurs, soit en préenregistrant nous-mêmes les substances, afin que les produits de notre gamme continuent à être autorisés.

La personne pilotant ce processus au sein de notre société est le directeur industriel, Monsieur Thierry Nail, qui est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (03.26.51.29.30).

Thierry Nail
Directeur Industriel

